

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



18119026

Je

Déposé au Greffe du Tribunal
de commerce de LIEGE, division NEUFCHATEAU
le 120 JUL. 2018
Lieu de réception
Greffe

N° d'entreprise : 0412 917 518

Dénomination(en entier) : **Entreprises GRANDJEAN**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Fagne d'Hi 1 - 6600 Bastogne (ZONING INDUSTRIEL I)****Objet de l'acte : Nomination d'un commissaire**

D'un acte reçu le treize juin deux mil dix-huit par Roland MOUTON, notaire à la résidence de Bastogne, exerçant au sein de la société « TONDEUR MOUTON LOCHET », notaires associés, ayant son siège à Bastogne, rue de Neufchâteau 39, enregistré au bureau de l'enregistrement de Neufchâteau le vingt-deux juin deux mil dix-huit, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « Entreprises GRANDJEAN », ayant son siège social à 6600 Bastogne, rue de la Fagne d'Hi 1.

Société constituée sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Albert LONCHAY, alors à Sibret, le trente janvier mil neuf cent septante-trois, dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge, le dix-sept février suivant, sous le numéro 424-9, et transformée en Société Anonyme, aux termes d'un acte reçu par le Notaire Philippe RUELLE, alors à la résidence de Sibret, en date du vingt-sept mars mil neuf cent nonante-sept, dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge le dix-huit avril suivant, sous le numéro 970418-563, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par le Notaire Roland MOUTON, soussigné, en date du trente et un décembre deux mil treize, publié aux annexes du Moniteur Belge le onze février deux mil quatorze, sous dépôt numéro 14039382.

Société inscrite au Registre des personnes morales du Tribunal de Commerce de Neufchâteau sous le numéro 0412.917.518.

IL EXTRAIT CE QUI SUIT :**COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE**

Sont présents, les actionnaires, détenteurs du nombre d'actions ci-après mentionnées, conformément au registre des parts présenté au Notaire instrumentant :

1. Madame GRANDJEAN Monique Marie Simone, née à Flamierge le seize novembre mil neuf cent cinquante-cinq, (numéro national 55.11.16-134.96), domiciliée à 6687 Bertogne, Givry, rue de la Hesse 9 ;

Détentrice de mille cent douze (1.112) actions ;

2. Monsieur SERVATIUS Fernand Marcel Joseph Désiré, né à Flamierge le vingt-sept février mil neuf cent cinquante-deux, (numéro national 52.02.07-139.60), domicilié à 6687 Bertogne, Givry, rue de la Hesse 9.

Détenteur de huit cent six (806) actions.

Dont l'identité est bien connue du notaire instrumentant.

EXPOSE DE MADAME LA PRESIDENTE

Madame la Présidente expose et requiert le notaire soussigné d'acter que :

I. La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Nomination d'un commissaire.

2. Pouvoirs à conférer à la gérance pour l'exécution des résolutions à prendre sur l'objet qui précède.

II. Il existe actuellement mille neuf cent dix-huit (1.918) actions.

Il résulte de ce qui précède que toutes les parts sont représentées.

L'assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

III. Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour, contenant modification des statuts, doivent réunir au moins les trois quarts des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

IV. Chaque part sociale donne droit à une voix.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'exposé de Madame la Présidente est vérifié et reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se reconnaît constituée valablement et apte à délibérer et à voter sur les points à l'ordre du jour.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'un commissaire

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide d'appeler aux fonctions de commissaire, pour une durée de trois ans, la société civile de révision PC REVISEURS D'ENTREPRISES (agrément n° B631) à 4020 Liège, rue de Chaudfontaine 13 ; Monsieur Pascal CELEN en sera le représentant permanent.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes clôturés au trente et un décembre deux mil dix-neuf.

La rémunération annuelle du mandat est fixée à six mille euros (6.000,00 €) hors taxe sur la valeur ajoutée. Ce montant est indexable annuellement et est payable par trimestrialité.

Monsieur Pascal CELEN a accepté sa nomination par courrier du 19 mars 2018.

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs aux administrateurs

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs aux administrateurs et au notaire soussigné, ainsi qu'à tout clerc de ce dernier, avec pouvoir d'agir ensemble ou séparément, pour l'exécution de la résolution qui précède et notamment le dépôt du texte coordonné des statuts au greffe du tribunal de commerce compétent, le cas échéant.

VOTE : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME. Bastogne le 18.07.2018

Déposés en même temps : expédition de l'acte 2018/60280 du 13.06.2018.

Ségolène DEVILLET à Bastogne, collaboratrice notariale.